



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1995/69
14 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1995
Genève, 26 juin-28 juillet 1995
Point 6 f) de l'ordre du jour provisoire*

FLUX MIGRATOIRES INTERNATIONAUX ET DÉVELOPPEMENT

Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
rapports des organes subsidiaires, conférences et
questions connexes

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Dans le cadre de son examen du rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/127, intitulée "Migrations internationales et développement", dans laquelle elle a prié le Secrétaire général "d'établir, en consultation avec tous les États et les organisations internationales et régionales compétentes, un rapport sur les migrations internationales et le développement, y compris sur les objectifs et les modalités de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, et de le soumettre au Conseil économique et social, pour examen, à sa session de fond de 1995". Le présent rapport a été établi comme suite à cette demande.

* E/1995/100.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE MIGRATIONS : VUE D'ENSEMBLE	1 - 20	3
II. ASPECTS ÉCONOMIQUES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES .	21 - 33	9
III. ASPECTS SOCIAUX DES MIGRATIONS INTERNATIONALES . . .	34 - 40	14
IV. VUES DES GOUVERNEMENTS AU SUJET D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT	41 - 51	16
V. MODALITÉS D'ORGANISATION D'AUTRES CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES	52 - 55	19
VI. ACTIVITÉS PERTINENTES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS	56 - 75	21
A. Secrétariat des Nations Unies	57 - 60	22
B. Commissions régionales	61 - 64	23
C. Autres organismes et programmes des Nations Unies	65 - 68	24
D. Institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies	69 - 70	26
E. Groupe de la Banque mondiale	71	28
F. Autres organisations intergouvernementales extérieures au système des Nations Unies	72 - 73	28

Tableaux

1. Nombre estimé de migrants dans différentes régions du monde, en 1975 et 1985	35
2. Nombre annuel moyen d'immigrants à destination de pays développés et migration nette annuelle, par région d'origine, 1960-1991	36
3. Sentiment des gouvernements concernant le nombre des migrants .	38

I. TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE DE MIGRATIONS :
VUE D'ENSEMBLE¹

1. On s'accorde largement à reconnaître que les migrations internationales font partie intégrante du processus de développement. Au XIXe siècle, où les taux d'accroissement de la population mondiale étaient relativement bas, les pays et les territoires qui avaient besoin de main-d'oeuvre comptaient sur les flux migratoires pour satisfaire ces besoins. Dans certains cas, les individus étaient transportés de force d'une région du monde à une autre. Dans d'autres, ils étaient des millions à se déplacer de leur plein gré à l'étranger où les attiraient de meilleures possibilités d'emploi. Pendant les 20 premières années du XXe siècle, les migrations intercontinentales ont représenté un phénomène massif mais les principales se sont largement tariées pendant la première guerre mondiale, pour ralentir à nouveau sous l'effet de la dépression mondiale qui a marqué l'entre-deux-guerres. La seconde guerre mondiale, qui a elle-même entraîné d'importants déplacements forcés, a préparé le terrain à une résurgence des flux migratoires internationaux. Ainsi, l'après-guerre a vu la réinstallation d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, en Europe comme ailleurs, et de nombreux pays d'Europe à économie de marché ont, grâce à la reconstruction, connu pendant les années 50 et 60 une croissance qui les a conduits à faire appel à de la main-d'oeuvre étrangère². Le processus de décolonisation qui s'est amorcé après la guerre a également provoqué d'importants courants migratoires, non seulement en raison du rapatriement de tous ceux qui avaient participé à l'administration coloniale, mais aussi parce que la création de certains États nouvellement indépendants a donné lieu à d'importants échanges de population, par exemple entre l'Inde et le Pakistan. Pendant la majeure partie des années 60, les pays d'Europe à économie de marché ont connu une telle expansion qu'ils ont non seulement pu absorber l'afflux des rapatriés mais aussi continuer à recruter systématiquement des travailleurs à l'étranger. Cette situation a toutefois largement pris fin avec la flambée du prix du pétrole en 1973-1974 et la récession qui s'en est suivie.

2. Alors même que diminuaient les migrations de main-d'oeuvre vers l'Europe, celles dirigées vers les pays producteurs de pétrole d'Asie occidentale s'intensifiaient à mesure que, leurs recettes pétrolières augmentant, ces pays se lançaient dans des projets de développement nécessitant davantage de main-d'oeuvre que la population autochtone ne pouvait en fournir. Ainsi, entre 1975 et 1985, le nombre total de migrants dans les États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) est passé de 1,9 à 5,8 millions et dans l'ensemble de l'Asie occidentale et de l'Afrique du Nord, de 7,4 à 13,4 millions³. En termes relatifs, le nombre de migrants a donc triplé entre 1975 et 1985 dans les pays du CCG. En revanche, au cours de la même période, il a augmenté de 22% dans l'ensemble des pays d'Europe à économie de marché (passant de 17 à 20,7 millions) (tableau 1). Cette augmentation est essentiellement due à la politique de regroupement familial puisque, après avoir mis un terme aux migrations de main-d'oeuvre, la plupart des pays d'accueil européens ont assoupli la réglementation régissant l'admission sur leur territoire des membres de la proche famille des travailleurs qui avaient décidé d'y rester. La majorité des travailleurs migrants étant des hommes, le regroupement des familles a entraîné une recrudescence de l'immigration féminine et, partant, une augmentation de la proportion de femmes dans la population de migrants des pays d'Europe.

3. C'est également en grande partie à la politique de regroupement des familles que l'on doit l'admission d'immigrants dans les pays d'immigration traditionnels (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) où la population de migrants est passée de 18,2 millions en 1975 à 24,1 millions en 1985, dont 52,6% de femmes. Cette augmentation s'explique aussi par la réinstallation des réfugiés qui, dans les seuls États-Unis, a concerné plus d'un demi-million de personnes auxquelles le statut de résident permanent a été accordé entre 1978 et 1984⁴.

4. Entre 1975 et 1985, le nombre de migrants dans les autres régions du monde n'a augmenté que modérément. En Amérique latine et aux Caraïbes, il est passé de 5,7 à 6,5 millions; en Afrique subsaharienne, de 10,3 à 11,3 millions; et en Asie (Asie occidentale non comprise), de 23,3 à 27 millions, en grande partie en raison de l'exode de réfugiés fuyant l'Afghanistan⁵. On évalue à 106 millions le nombre de migrants dans le monde en 1985, dont 47% de femmes.

5. Depuis 1985, en partie à la suite des événements qui ont amené la fin de la guerre froide, l'immigration a augmenté dans les pays d'Europe à économie de marché. Comme ces pays continuent à limiter les migrations de main-d'oeuvre, c'est surtout en invoquant le regroupement familial ou en déposant une demande d'asile que des migrants ont pu s'y faire admettre par des voies légales. Certains pays ont également accueilli un grand nombre de personnes qui, du fait de leur origine ou de leurs antécédents, remplissaient les conditions voulues pour être admises et naturalisées. C'est le cas de l'Allemagne, dont la Constitution accorde aux personnes de souche allemande originaires de pays d'Europe centrale et orientale (dites Aussiedler) le droit d'acquérir la nationalité allemande. Ainsi entre 1985 et 1990, l'Allemagne de l'Ouest a accueilli 1,1 million d'Aussiedler originaires d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique. C'est en grande partie pour cette raison que l'Allemagne de l'Ouest a vu le nombre net d'immigrants passer de quelque 3 000 personnes par an entre 1980 et 1984 à environ 378 000 personnes par an entre 1985 et 1989.

6. Avec quelques variations, le nombre net d'immigrants a également eu tendance à augmenter dans les autres pays d'Europe à économie de marché pendant les années 80. Ainsi, alors que l'Allemagne (de l'Ouest), la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède, qui sont parmi les rares pays au monde à disposer de statistiques adéquates en matière de flux migratoires internationaux, avaient connu à eux tous une émigration nette de près de 10 000 personnes par an entre 1980 et 1984, ils ont enregistré plus de 459 000 immigrants par an entre 1985 et 1989 (tableau 2). Si l'on considère l'origine de ces populations, on constate que ces cinq pays d'accueil ont connu une émigration annuelle nette de quelque 39 000 personnes originaires de pays développés (leurs propres nationaux compris) entre 1980 et 1984 alors qu'ils accueillait chaque année 29 000 migrants originaires de pays en développement. Entre 1985 et 1989, ils ont accueilli chaque année 303 000 immigrants originaires de pays développés et 156 000 immigrants venant de pays en développement⁶. Ce phénomène s'explique tout à la fois par l'admission des Aussiedler et par l'augmentation du nombre des demandeurs d'asile. Selon certaines sources indépendantes, les pays d'Europe à économie de marché auraient enregistré 314 000 demandes d'asile en 1989, contre 65 000 en 1983. Sur 1,3 million de demandes déposées au total entre 1983 et 1989, 30% l'ont été par des personnes originaires de pays d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique

et les autres par des personnes originaires de pays en développement⁷. Selon les données dont on dispose pour 1990 à 1993, le nombre de demandes d'asile pourrait bien avoir atteint un niveau record en 1992 (693 000 demandes)⁸.

7. Certains États ont changé de physionomie, pour l'essentiel depuis 1990, ce qui a eu d'importantes conséquences sur les migrations internationales. Ainsi, la réunification de l'Allemagne a transformé en mouvements de population internes ce qui constituait auparavant des flux migratoires internationaux, tandis que l'inverse s'est produit sous l'effet de l'éclatement de l'URSS et de la Yougoslavie. Selon le recensement effectué en 1989 dans l'ex-Union soviétique, 25,3 millions de Russes de souche vivaient dans des républiques non russes. Des mouvements de retour se sont produits sous l'effet des incertitudes qui pesaient sur la situation juridique et économique de ces populations dans certains des États successeurs de l'ex-URSS. En 1991 par exemple, selon une estimation, 43% de l'accroissement de la population dans la Fédération de Russie s'expliquait par l'augmentation nette du nombre d'immigrés⁹. En outre, conflits et instabilité dans certains États successeurs ont déjà entraîné des flux importants de réfugiés et de personnes déplacées entre pays voisins. Cependant, c'est au conflit qui sévit encore dans l'ex-Yougoslavie que l'on doit le plus de personnes nécessitant une protection : 3,8 millions à la mi-1994, dont 2,7 millions en Bosnie-Herzégovine et 0,5 million en Croatie¹⁰.

8. Ces dernières années ont été marquées par un autre événement important, l'intensification des mouvements migratoires vers certains pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est dont les économies en expansion connaissaient des pénuries de main-d'oeuvre. Parce que certains gouvernements n'étaient guère disposés à laisser pénétrer légalement des travailleurs migrants sur leur territoire, ces migrations ont souvent été clandestines. D'après certaines estimations, au début des années 90, le Japon accueillait près de 300 000 migrants en situation irrégulière, qui venaient s'ajouter au million de résidents étrangers légalement établis dans le pays. Dans la République de Corée, en 1992, un effort de régularisation a conduit 61 000 personnes à présenter des demandes; et en Malaisie, la même année, 320 000 migrants en situation irrégulière ont demandé à légaliser leur situation dans le cadre d'un programme d'amnistie¹¹. Les femmes ont été nombreuses à pénétrer clandestinement dans la région et, parallèlement, leur proportion a augmenté parmi les travailleurs migrants vers les pays riches en pétrole d'Asie occidentale, où elles occupent pour la plupart des emplois domestiques.

9. Les migrations clandestines ont également été fréquentes dans le sud de l'Europe où, à mesure que leur économie se développait, les pays qui avaient été la principale source de travailleurs migrants au cours des années 60 et 70 ont commencé à attirer à leur tour des travailleurs étrangers. Leur admission n'étant pas explicitement réglementée, ces migrants ont dû attendre pour régulariser leur statut que des lois aient été adoptées en vue de contrôler les flux migratoires. En Espagne, après l'adoption de la loi organique de juillet 1985, 44 000 migrants en situation irrégulière ont demandé la régularisation de leur situation en 1985 et 1986 et après l'amnistie de 1991, 133 000 autres ont fait de même. En Italie, la loi No 943 a permis à 105 000 migrants en situation irrégulière de légaliser leur statut durant la période 1987-1988 et en 1990, la loi No 39 a permis à 216 000 autres migrants de faire de même¹².

10. Entre pays voisins d'Afrique et d'Amérique latine, des migrations ont par ailleurs eu tendance à se produire sans l'accord explicite du pays d'accueil. En Afrique, où des peuples appartenant à un même groupe ethnique sont souvent séparés par des frontières nationales, les migrations irrégulières ont généralement été tolérées. Il est arrivé néanmoins, notamment en période de très mauvaise conjoncture économique, que les gouvernements de certains pays d'accueil fassent procéder à l'expulsion massive des migrants en situation irrégulière¹³. En Amérique latine, les principaux pays d'accueil ont souvent recouru à la régularisation pour mieux contrôler les flux migratoires en provenance des pays voisins. Ainsi, en 1980, le Venezuela a accordé un traitement préférentiel aux migrants en situation irrégulière qui s'étaient fait enregistrer en déposant une demande de visa de résident au cours d'une campagne spéciale. Sur les 267 000 personnes enregistrées au total, 92% étaient des Colombiens¹⁴. En Argentine, les amnisties accordées aux travailleurs clandestins constituent l'un des principaux outils dont dispose le Gouvernement en matière de politique migratoire et, depuis 1950, le pays y a recouru au moins une fois tous les 10 ans¹⁵.

11. De par sa nature même, l'immigration clandestine demeure difficile à chiffrer, d'autant plus que le statut des migrants peut évoluer dans le temps, ce qui est en effet le cas. Ainsi, des migrants peuvent pénétrer et résider légalement dans un pays mais, s'ils ne sont pas autorisés à y exercer une activité économique et qu'ils le font cependant, leur situation devient irrégulière. D'autres peuvent ne se retrouver en situation irrégulière qu'après être restés dans le pays plus longtemps que leur visa d'entrée ou leur permis de séjour ne les y autorisait. D'autres encore ont présenté une demande d'asile qui a été rejetée mais ont réussi à échapper à l'expulsion. Les statistiques permettant d'évaluer le nombre des migrants en situation irrégulière sont généralement peu fiables, voire inexistantes. Face à des éléments de preuve concrets, on s'aperçoit donc souvent que les chiffres estimatifs dont on disposait ne correspondent pas du tout à la réalité. Les campagnes de législation montrent notamment qu'il existe en général beaucoup moins de travailleurs en situation irrégulière qu'on ne le croit et, bien que l'on puisse penser avec quelque raison que certains d'entre eux ne demandent pas à régulariser leur situation, la différence entre le nombre de demandes de régularisation enregistrées et le nombre estimatif des travailleurs présumés en situation irrégulière est généralement d'un ordre de grandeur propre à faire douter de la fiabilité de l'estimation.

12. Jusqu'à présent, seuls les États-Unis ont mené une campagne de légalisation intéressant plus d'un million de migrants clandestins. Quelque trois millions de travailleurs clandestins ont demandé à légaliser leur statut au titre de l'Immigration Reform and Control Act (IRCA) de 1986 (loi sur la réforme et le contrôle de l'immigration). Dès octobre 1993, 2,7 millions d'entre eux avaient reçu le statut de résident permanent¹⁶. Cependant, comme l'amnistie accordée par l'IRCA ne s'appliquait pas à tous les migrants en situation irrégulière se trouvant aux États-Unis au moment où la loi avait été votée, ni la légalisation qui en a résulté ni les sanctions qu'elle prévoyait à l'encontre des employeurs n'ont permis de mettre fin entièrement à l'immigration clandestine, situation qui ne laisse pas d'être préoccupante. En fait, la plupart des pays d'accueil redoutent que cette forme d'immigration ne devienne plus fréquente, en particulier parce qu'ils sont peu nombreux à envisager d'admettre régulièrement

d'importants groupes de migrants. À vrai dire, depuis 15 ans, le nombre de pays considérant qu'ils accueillent trop d'immigrants a triplé (tableau 3) et parce que le monde compte aujourd'hui davantage de pays, ils ont été 39 en 1994 à s'estimer la cible d'une immigration excessive, contre 10 en 1976. Les pays européens, en particulier, où le taux de chômage reste obstinément fort depuis 1980, même en période de croissance économique vigoureuse, estiment dans leur ensemble peu vraisemblable que, malgré le vieillissement de leur population, des pénuries de main-d'oeuvre les incitent de nouveau à faire appel à une immigration massive de travailleurs étrangers.

13. Il est donc à prévoir que, dans l'avenir proche, les voies de l'immigration légale et librement consentie demeureront peu nombreuses et assujetties à des restrictions. Dans la plupart des pays d'accueil du monde développé, le regroupement des familles continuera vraisemblablement d'être l'un des principaux canaux de l'immigration. Les pays qui accueillent des immigrants à titre permanent ont instauré de longue date des programmes de regroupement familial qui autorisent l'immigration, non seulement du conjoint et des enfants mineurs du migrant, mais aussi d'autres membres de sa famille. Les pays où les travailleurs migrants ont acquis le droit de résider à long terme autorisent également le regroupement des familles mais n'entendent généralement par famille que le conjoint et les enfants mineurs. Dans les pays où les migrants sont admis à titre temporaire, le regroupement des familles n'est généralement pas autorisé, en particulier s'il s'agit de travailleurs non qualifiés et peu rémunérés. Les migrants en situation irrégulière n'y ont pas le droit de faire venir leur famille. Dans la mesure où les migrations entre pays en développement ne sont autorisées que dans le cadre d'accords d'admission de travailleurs temporaires, le regroupement des familles ne contribuera pas grandement à l'intensification des flux migratoires au sein du monde en développement.

14. Une forme de migration qui a connu un certain essor ces dernières années et pourrait se développer encore est celle de groupes spécifiques d'individus qui, en raison de leur origine ethnique ou nationale, ont le droit d'être admis, et dans certains cas naturalisés dans un pays autre que leur pays d'origine. On a déjà mentionné le cas des Aussiedler qui ont le droit d'obtenir la nationalité allemande. La Finlande, la Grèce, Israël, l'Italie et le Japon sont parmi les pays qui autorisent l'admission de groupes spécifiques de migrants qui, soit sont les descendants d'anciens émigrés, soit peuvent prouver que, de par leur origine, ils ont le droit d'être admis.

15. Une troisième voie s'ouvre à la migration régulière : celle de travailleurs possédant des qualifications recherchées. La tendance à la mondialisation, qui a resserré les liens entre les États dans le domaine de la finance, des échanges commerciaux et des investissements, a eu pour effet d'accroître la mobilité des cadres et des techniciens. Les efforts déployés en vue de libéraliser les termes de l'échange dont témoigne l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) vont de pair avec des négociations touchant un Accord général sur le commerce des services, dont certaines clauses permettraient aux travailleurs du secteur tertiaire de circuler plus facilement d'un pays à l'autre¹⁷. Mais le commerce ne sera pas le seul facteur déterminant dans l'intensification probable des migrations de travailleurs qualifiés. Pays développés et pays en développement ouvrent leurs portes au personnel qualifié

dont ils ont besoin pour améliorer l'efficacité de leur économie et acquérir des compétences techniques. Il semble que d'ores et déjà de plus en plus de travailleurs qualifiés originaires des pays développés comme des pays en développement trouvent un emploi dans les pays en développement dont l'économie est en expansion¹⁸. En revanche, très peu de pays, qu'ils soient développés ou en développement, sont disposés à laisser entrer sur leur territoire un grand nombre de travailleurs étrangers non qualifiés.

16. Les pays hésitent également beaucoup à admettre un grand nombre de personnes fuyant des conflits dans leur pays d'origine. Ces personnes sont considérées comme des migrants forcés, catégorie qui comprend les réfugiés. Bien que les mouvements de réfugiés soient un aspect des flux migratoires, ils présentent leurs caractéristiques propres qui découlent de la définition du terme "réfugié". Aux termes de la Convention relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967, on entend par "réfugié" toute personne qui fuit son pays ou ne veut pas y retourner, parce qu'elle craint avec raison d'y être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un certain groupe social¹⁹. À la mi-1994, 126 pays étaient parties à la Convention ou à son Protocole de 1967.

17. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre des réfugiés dans le monde a doublé de 1984 à 1991, passant de 8 millions à 16 millions. Au début de 1993, on comptait près de 19 millions de réfugiés et en 1994, le Haut Commissariat a eu à se préoccuper du sort de 23 millions de personnes, dont 16,4 millions de réfugiés, les autres étant des individus qui, sans avoir le statut de réfugiés, avaient besoin d'être protégés²⁰. On comptait en outre 2,5 millions de réfugiés palestiniens relevant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)²¹. À l'échelle mondiale, le nombre total de réfugiés n'a cessé de croître malgré un grand nombre de tentatives réussies de rapatriement librement consenti. Entre 1975 et 1991, près de 6,8 millions de réfugiés sont rentrés de leur plein gré dans leur pays d'origine²². En outre, entre 1975 et 1990, plus d'un million et demi de réfugiés indochinois ont été réinstallés dans des pays tiers, dont la grande majorité d'entre eux (1,2 million) dans des pays développés²³.

18. Pourtant, depuis 1980, c'est dans le monde en développement que la plupart des réfugiés ont trouvé un asile. En 1993, près de 9 réfugiés sur 10 se trouvaient dans des pays en développement, dont certains comptaient parmi les plus pauvres du monde²⁴. Il est impossible de dissocier l'impact d'importantes populations de réfugiés sur l'infrastructure socio-économique des pays en développement et les perspectives de développement de ces pays. De même, il est impossible de ne pas tenir compte de la situation socio-économique qui prévaut dans le pays d'origine des réfugiés lorsqu'on cherche à analyser dans le détail les causes profondes de ces exodes. On s'est efforcé d'intégrer l'aide aux réfugiés à la planification du développement mais il reste beaucoup à faire avant que les populations de réfugiés de longue date ne puissent se suffire à elles-mêmes. Étant donné que le nombre des réfugiés dans certains pays en développement a augmenté ou que la durée de leur séjour s'est allongée et que leur rivalité avec la population locale s'est intensifiée, les gouvernements hésitent de plus en plus à admettre et assister un grand nombre de réfugiés²⁵.

19. Certains pays développés ont également eu des difficultés à faire face au nombre croissant de demandeurs d'asile, sur les cas desquels il faut parfois des années pour se prononcer et qui souvent ne réunissent pas les conditions requises pour être considérés comme des réfugiés aux termes des instruments applicables. Pour remédier à cet état de choses, un certain nombre de pays développés se sont efforcés de simplifier les procédures par lesquelles ils statuent sur les demandes d'asile et de contrôler l'admission des demandeurs d'asile éventuels. C'est ainsi, notamment, qu'ils imposent des sanctions aux compagnies aériennes transportant des passagers dépourvus de papiers, exigent des visas d'entrée, interdisent le dépôt simultané de demandes d'asile dans des pays différents et ne reconnaissent pas aux nationaux de certains pays "sûrs" le droit de présenter de telles demandes. Bien qu'elles aient pour objet d'éviter les abus, ces mesures risquent de barrer la route à d'authentiques réfugiés²⁶. En guise de compensation, les gouvernements ont octroyé le statut de personnes temporairement protégées et accordé d'autres formes de protection temporaire à des personnes qui, sans être véritablement des réfugiés, avaient besoin d'être protégées, évitant ainsi le recours aux procédures fastidieuses par lesquelles on détermine si quelqu'un remplit ou non les conditions voulues.

20. Enfin, sous l'effet de la situation issue de la guerre du Golfe et du conflit dans l'ex-Yougoslavie, un changement s'est produit dans l'assistance aux réfugiés. La communauté internationale a créé des "zones de sécurité" dans les pays touchés par des conflits, et l'aide a été acheminée par le HCR jusqu'aux populations qui habitaient dans ces zones ou y avaient cherché refuge²⁷. Il s'est toutefois révélé très difficile d'assurer leur sécurité. On s'est rendu compte que protection et assistance dans le pays d'origine ne pouvaient pas véritablement remplacer l'asile à l'étranger, bien que, dans certains cas, elles puissent le compléter utilement. On a également essayé de faire face à de forts exodes de demandeurs d'asile en créant des "sanctuaires" dans des pays tiers, par exemple pour les Cubains et les Haïtiens qui avaient fui leur pays par la mer.

II. ASPECTS ÉCONOMIQUES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

21. La question des migrations internationales et du développement a été étudiée surtout du point de vue des aspects économiques de la migration de la main-d'oeuvre. Dans la perspective de croissance équilibrée proposée par la théorie de l'économie néo-classique, l'exode vers l'emploi est un moyen rationnel d'améliorer l'efficacité économique et la production à l'échelle mondiale : il opère en effet un transfert de travailleurs des régions excédentaires vers les régions déficitaires, à l'intérieur des pays et d'un pays à un autre. Selon l'économie néo-classique, de tels transferts devraient réduire les différences de revenu entre régions d'origine et régions d'accueil, dans la mesure où le départ des migrants entraîne une hausse des salaires de ceux qui restent; les envois de fonds des travailleurs migrants contribuent à créer des emplois dans les régions d'origine et, dans les régions d'accueil, on évite les pressions inflationnistes sur les salaires en assurant une offre de main-d'oeuvre suffisante²⁸. Ces principes s'appuient sur plusieurs hypothèses, entre autres que les migrants ont le même niveau de qualification que les travailleurs qui restent au pays et ceux de la région d'accueil, et que le plein emploi est maintenu de part et d'autre pendant la période considérée. Dans la pratique, ces hypothèses sont rarement vérifiées et la migration de

main-d'oeuvre tend à produire des effets qui sont différents de ceux prévus par les modèles néo-classiques. Cela n'a pas empêché de préconiser le développement de l'immigration vers les pays européens à économie de marché en raison des avantages mutuels escomptés pour les pays d'origine et les pays d'accueil et il a fallu attendre assez longtemps pour que l'on commence à émettre des doutes sur la réalité de ces avantages²⁹.

22. Après notamment que les grands pays importateurs de main-d'oeuvre eurent décidé en 1973-1974 de cesser d'admettre des travailleurs migrants, une réévaluation de l'impact économique des migrations de main-d'oeuvre a été entreprise. Des études faites dans des villages et à l'échelle régionale ont conduit à penser que la migration de main-d'oeuvre ne réduisait pas les inégalités entre les régions d'origine et les régions d'accueil mais au contraire les aggravait³⁰. Faute d'une structure économique forte dans les régions d'origine, les envois de fonds des travailleurs migrants ne pouvaient pas y être utilisés de manière productive et ne permettaient pas de créer suffisamment d'emplois. À leur retour, les migrants trouvaient peu de possibilités d'investissement et d'occasions d'utiliser les compétences qu'ils avaient acquises. En outre, comme ce sont les travailleurs les plus instruits et les plus qualifiés qui partent, la migration se traduisait par un appauvrissement des ressources humaines dans la région d'origine, ce qui nuisait aussi au développement.

23. Depuis 20 ans que l'on débat de la question de savoir si les migrations internationales de main-d'oeuvre améliorent ou freinent les perspectives de développement des régions d'origine et des régions d'accueil, on n'est pas encore parvenu à un consensus. Pour ce qui est des pays d'accueil, on s'accorde à reconnaître que ceux qui manquent de main-d'oeuvre bénéficient de l'immigration, laquelle stimule sensiblement la croissance économique³¹. Les effets sont moins clairs dans un contexte de montée du chômage et rien ne garantit que les migrants admis en période de pénurie quitteront le pays si le chômage s'installe.

24. Certains s'inquiètent de l'impact de l'immigration sur les emplois et les gains des nationaux. Il ressort d'études faites aux États-Unis que la présence d'immigrés n'entraîne pas de baisse des salaires des nationaux, essentiellement parce qu'ils ne sont pas en concurrence pour les mêmes emplois³². En outre, les données disponibles ne semblent pas donner raison à ceux qui estiment que les groupes minoritaires risquent davantage de voir baisser leurs salaires du fait de la présence de migrants³³. Si l'on tient compte du statut juridique des migrants, on constate que la concurrence est plus vive sur le marché du travail entre les migrants en situation régulière et les nationaux qu'entre ces derniers et les migrants clandestins³⁴.

25. S'agissant des pays développés qui ont mis en place des services élaborés de protection sociale, on a affirmé que les migrants seraient de plus grands consommateurs de prestations sociales. En fait, lorsqu'il existe des données sur la question, il apparaît que les migrants ne reçoivent pas davantage de prestations sociales que les nationaux, si l'on tient compte des caractéristiques démographiques des deux groupes³⁵. Une autre question qui se pose est de savoir si les coûts sociaux engendrés par les travailleurs immigrés sont compensés par leurs contributions aux recettes publiques. En Australie,

par exemple, on a estimé que, pour l'exercice financier 1985-1986, le rapport entre les taxes perçues par l'État et les prestations sociales versées à ceux qui remplissaient les conditions requises était de 2,31 pour les Australiens et de 2,18, soit à peine inférieur, pour les immigrants³⁶. Aux États-Unis, on a cherché à déterminer les recettes et les dépenses publiques associées à la présence de migrants; les analyses sont peu concluantes en ce qui concerne le coût financier net de l'immigration mais elles suggèrent que la charge fiscale engendrée par les migrants pèse plus lourdement sur les États et sur les collectivités locales que sur le gouvernement fédéral³⁷. Cependant, une analyse des travaux publiée sur la question depuis 1990 montre que non seulement ils ne permettent pas d'évaluer correctement le coût financier net de l'immigration au niveau national, mais que leurs conclusions au niveau local sont discutables aussi car elles s'appuient sur de multiples hypothèses et approches théoriques qu'il est impossible de valider au moyen des données existantes³⁸. Il est peu probable que ces problèmes méthodologiques puissent être résolus tant qu'on ne disposera pas de données adéquates sur le nombre et le type des migrants présents dans chaque collectivité, sur leur utilisation réelle des services publics et sur leur contribution aux recettes publiques.

26. La plupart des études qui déterminent l'impact des migrations sur le système public de protection sociale sont fondées sur des informations transversales et ne font pas toujours intervenir le stade des migrants dans le cycle de vie. Or, les coûts et les avantages des migrations varient le plus souvent en fonction de la composition de la population migrante selon le stade du cycle de vie et ne peuvent donc être évalués correctement que si l'on se place dans une perspective chronologique. Dans le contexte européen, par exemple, les avantages des migrations ont sans doute atteint leur maximum quand l'immigration était très forte et que la plupart des émigrés étaient des personnes jeunes occupant des emplois rémunérés. Avec la constitution de familles et le regroupement familial, les prestations sociales versées ont probablement augmenté malgré les nombreux retours au pays. Par la suite, le vieillissement des cohortes de migrants a vraisemblablement contribué à accroître encore les transferts sociaux. Une évaluation des coûts et des avantages de l'immigration portant sur toutes les phases du cycle de vie ou, plus spécialement, sur la période de séjour dans le pays d'accueil reste encore à faire³⁹.

27. Dans les pays d'origine, la migration de main-d'oeuvre se traduit immédiatement par des avantages importants : elle atténue les difficultés d'emploi, crée une main-d'oeuvre plus qualifiée et génère des envois de fonds. Cependant, elle est loin de constituer un remède à tous les problèmes de développement. En particulier, ses effets peuvent se révéler négatifs si les pays d'accueil ferment leurs frontières, si le retour au pays coïncide avec des difficultés économiques nationales ou qu'il n'y a pas de demande pour les compétences acquises par les migrants dans le pays d'accueil ou encore si les transferts salariaux provoquent des pressions inflationnistes. On ne peut donc être certain que la migration de main-d'oeuvre favorisera la croissance économique du pays d'origine. Pourtant, ses avantages sont réels et l'enjeu consiste à organiser la migration de manière à les accroître au maximum.

28. Parmi les effets défavorables que peuvent avoir les migrations sur le développement économique, celui qui suscite le plus d'inquiétude est la perte de

personnels qualifiés, notamment les gestionnaires, les spécialistes et les techniciens, capables d'acquérir et d'utiliser la technologie⁴⁰. L'Afrique, en particulier, aurait perdu ainsi une proportion considérable de sa main-d'oeuvre hautement qualifiée, ce qui compromet sans nul doute ses chances de développement. On a tendance à supposer que le personnel qualifié des pays en développement émigre vers les pays développés, alors qu'en fait, il semblerait que les travailleurs qualifiés soient de plus en plus nombreux à se rendre d'un pays en développement à un autre⁴¹. C'est ainsi que les pays pétroliers d'Asie occidentale ont été une destination de choix pour ces migrants, de même que certains nouveaux pays industrialisés (NPI) d'Asie. Par ailleurs, les transferts de technologie ont entraîné la migration de spécialistes et de techniciens de pays développés vers les pays en développement, notamment dans le cadre des sociétés multinationales. Autrement dit, il se produit un effet d'entraînement, qui peut être positif si les stratégies de développement ont réussi et que la croissance économique attire à la fois des capitaux et du personnel, lesquels contribuent à entretenir la croissance, ou négatif si la stagnation économique empêche la mobilisation des ressources financières et humaines qui sont le moteur du développement.

29. On s'accorde en général à reconnaître que l'une des principales incidences économiques des migrations internationales sur les pays d'origine est l'apport constitué par les envois de fonds des travailleurs migrants. D'après les estimations, ces fonds, qui représentaient un montant global de 43 milliards de dollars des États-Unis en 1980, avaient atteint en 1990 71 milliards de dollars, chiffre qu'il est intéressant de comparer aux 54 milliards de dollars d'aide publique au développement (APD) qui furent fournis aux pays en développement cette année-là par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁴². Dans un certain nombre de pays d'origine, les sommes envoyées par les travailleurs migrants avoisinent ou même dépassent le montant des exportations de marchandises. Leur impact économique est parfois bien supérieur à celui des investissements étrangers directs.

30. Les avis sont partagés sur la question de savoir si l'utilisation qui est faite de ces fonds accélère ou non le développement, mais ces transferts contribuent sans aucun doute à élever le niveau de vie des membres de la famille restés au pays et sont en général utilisés de manière rationnelle par les migrants et leurs proches, à condition qu'il existe des possibilités d'investissement rentables⁴³. Dans certains pays, les sommes ainsi investies sont comparables à la valeur de l'épargne. Ces fonds servent souvent aussi à l'amélioration du capital humain puisqu'ils permettent aux enfants des migrants de continuer à fréquenter l'école. Même si l'on a constaté que ces transferts aggravent les inégalités de revenu dans certains cas, leur impact global semble dépendre de la phase du processus migratoire et de la composition du flux migrant. Au début, les migrants représentent en général une certaine sélection et leurs envois de fonds risquent d'aggraver les inégalités dans leur communauté d'origine. À mesure que le temps passe, les migrants sont plus diversifiés de sorte que les transferts de salaires auront davantage tendance à niveler les revenus⁴⁴.

31. L'importance des envois de fonds des travailleurs migrants pour de nombreux pays en développement illustre les relations qui caractérisent de plus en plus l'économie mondiale. La gestion des sociétés transnationales offre un autre

exemple de resserrement des liens entre pays développés et pays en développement : depuis 1970, les sociétés, qui ont le plus souvent leur siège dans les pays développés, préfèrent exporter des capitaux plutôt que d'importer de la main-d'oeuvre de manière à réduire le coût du travail et à ouvrir de nouveaux marchés. Le Japon, en particulier, a favorisé la création de filiales japonaises à l'étranger, surtout dans les nouveaux pays industrialisés de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Cette stratégie n'a cependant pas empêché l'émergence au Japon d'une demande de main-d'oeuvre non satisfaite ayant pour corollaire un gonflement des flux de migrants. En outre, bien qu'ils aient réussi à maintenir une croissance économique forte, plusieurs des nouveaux pays industrialisés de la première génération ont néanmoins constitué une source d'émigration majeure. C'est le cas aussi de l'Indonésie, de la Malaisie et de la Thaïlande, qui sont des nouveaux pays industrialisés de la deuxième génération⁴⁵. Ces constatations semblent confirmer la conclusion de la Commission for the Study of International Migration and Coopération Economic Development, créée par le Congrès des États-Unis en 1986. Cette commission a conclu notamment que le processus de développement proprement dit met en mouvement des forces qui, à court terme, renforcent les pressions migratoires au lieu de les réduire⁴⁶.

32. La Commission a souligné aussi que, vu le rôle important des politiques nationales d'échanges et de production dans l'évolution des migrations internationales, il est essentiel que les pays d'accueil examinent avec soin les répercussions de toutes ces politiques sur les pressions migratoires à l'étranger. Selon la Commission, le développement des échanges entre les pays d'émigration et les États-Unis est la seule stratégie valable si l'on veut réduire les pressions migratoires à long terme. Des suggestions allant dans le même sens ont été formulées par d'autres instances⁴⁷, mais les pays développés à économie de marché parviennent difficilement à supprimer les obstacles aux échanges dans les secteurs où les pays en développement sont compétitifs, en particulier la production agricole et le textile. On observe toutefois des signes encourageants. La conclusion satisfaisante du cycle de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay sous la conduite du GATT a été à cet égard un événement positif, en particulier si l'on pense que depuis le début de ce cycle en 1986, une douzaine de pays en développement ont rejoint le GATT et d'autres ont entamé des négociations pour devenir membres⁴⁸.

33. Les conclusions de la Commission des États-Unis mettent en lumière le fait qu'il faut cesser de considérer les migrations indépendamment des autres processus qui interviennent dans le fonctionnement de l'économie mondiale. L'amélioration des transports et des communications, le rôle croissant des sociétés transnationales dans l'organisation de la production, les modes d'échange et de consommation qui se répandent au-delà des frontières nationales, l'interdépendance engendrée par divers types d'échanges, y compris le commerce, les flux de technologies et de capitaux, ainsi que les mouvements des cadres de direction et d'autres personnels qualifiés sont autant de facteurs qui influent sur les migrations. Et surtout, le nouveau paradigme du développement qui prône l'adoption de stratégies de marché ouvert pour stimuler la croissance économique entraîne à la fois une transformation radicale des structures dans les pays en développement qui s'efforcent d'appliquer ces stratégies et une libéralisation de leur économie. Comme on le voit dans le cas des nouveaux pays industrialisés d'Asie, une telle évolution s'accompagne souvent d'assez fortes migrations, notamment parce que, avec l'accroissement des revenus dont s'accompagne le

développement, un plus grand nombre de personnes ont les moyens de couvrir les dépenses d'un départ à l'étranger, lesquelles sont en général élevées. Néanmoins, dans le cas où le développement est mené à bien, ce potentiel migratoire ne se concrétisera que si les pays d'accueil offrent des conditions justifiant la migration.

III. ASPECTS SOCIAUX DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

34. Dans un certain nombre de pays d'accueil, les migrations internationales se traduisent par l'apparition de groupes de population distincts qui deviennent, selon les cas, soit des communautés ayant leurs caractéristiques propres mais intégrées dans une société multiculturelle, soit des minorités marginalisées, exclues du reste de la société⁴⁹. Certes, de nombreux migrants et leurs descendants réussissent à s'intégrer à l'ensemble de la population et ne constituent plus des groupes séparés mais ceux qui ne sont pas assimilés ont tendance à se regrouper géographiquement et à conserver leur langue et leur culture. L'exclusion de groupes visiblement minoritaires est aggravée par l'un au moins des facteurs suivants : ils sont soumis à des restrictions légales qui ne s'appliquent pas au reste de la population; leur statut de résident est précaire; ils n'ont guère de chances d'être naturalisés; on ne leur reconnaît ni droits sociaux ni droits politiques; leurs perspectives de mobilité économique ou sociale sont faibles; ils font l'objet d'une discrimination ethnique ou raciale, de violences et de harcèlement raciste.

35. La formation de telles minorités dépend pour beaucoup de la politique adoptée par les pouvoirs publics pour contrôler l'immigration et gérer l'établissement définitif de ceux qui décident de rester. Du fait que les migrations temporaires massives conduisent inévitablement à une certaine proportion d'établissements définitifs, il existe un risque élevé d'exclusion et de formation de minorités dans les pays qui n'autorisent que l'immigration temporaire. Cela est dû à ce que les politiques mises en oeuvre pour garantir ce caractère temporaire entraînent l'exclusion de par leur nature même, et ne peuvent que favoriser les inégalités et la ségrégation si elles sont maintenues une fois atteint un niveau d'immigration critique. La plupart du temps, les travailleurs migrants temporaires sont donc soumis à une discrimination institutionnelle puisqu'il leur est interdit pas la loi de changer d'emploi ou de travailler dans le secteur public⁵⁰. Souvent ils ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de l'aide de l'État ou recevoir des allocations de chômage et le chômage peut constituer en lui-même un motif d'expulsion. Quant aux femmes migrantes admises expressément en tant que personne à charge d'un migrant, il leur est souvent interdit d'exercer une activité rémunérée ou d'avoir accès à l'aide sociale. Ces politiques renforcent la tendance à la segmentation du marché du travail et orientent les migrants, hommes et femmes, vers des emplois peu qualifiés qui n'offrent guère de possibilités de promotion sociale⁵¹.

36. La segmentation du marché du travail va souvent de pair avec la ségrégation résidentielle. Les migrants qui ne touchent qu'un faible salaire ne peuvent pas faire beaucoup d'économies et doivent parfois envoyer le plus d'argent possible à leur famille restée au pays. Ils cherchent donc des logements bon marché dans les quartiers populaires. La proximité du lieu de travail est pour eux un facteur déterminant. Dans certains pays, le regroupement résidentiel est

encouragé par les pratiques officielles, par exemple, lorsqu'un logement est fourni par les employeurs ou les autorités. Certes, dans bien des cas, ces logements sont de meilleure qualité que ceux qui sont proposés sur le marché, mais cette pratique a fréquemment pour effet d'isoler les travailleurs migrants et leur famille et de renforcer la tendance à la ségrégation. Cependant, la ségrégation résidentielle n'est pas entièrement négative. Même si elle traduit souvent une discrimination de la part de la majorité de la population, elle permet aux migrants de s'entraider, de construire ou de rétablir des liens familiaux et de voisinage et de conserver leur langue et leur culture⁵². Ces avantages sont particulièrement importants pour les femmes. Par ailleurs, les regroupements ethniques permettent la création de petites entreprises et de services répondant aux besoins de la communauté, ce qui facilite la formation d'associations de migrants.

37. Les conditions d'établissement des migrants dépendent essentiellement de la politique d'immigration. Dans les pays qui acceptent l'immigration définitive et qui accordent aux migrants le statut de résident, les mêmes droits économiques et sociaux que les nationaux et la plupart des droits civiques, les migrants peuvent envisager l'avenir et faire des plans à long terme. Par contre, si l'on maintient le mythe du séjour de courte durée, leurs perspectives et projets sont forcément contradictoires : retourner dans leur pays risque d'être difficile, mais rester dans le pays d'accueil risque d'être impossible. En outre, les idéologies officielles concernant l'immigration temporaire crée parmi la population des attentes qui peuvent provoquer à long terme de l'hostilité et du ressentiment vis-à-vis des migrants, surtout quand les séjours temporaires débouchent sur un établissement définitif. Si les autorités nationales ne reconnaissent pas ou n'expliquent pas les raisons de ces changements, la population est portée à penser que les migrants sont responsables de tous les problèmes qui peuvent surgir. Notamment pendant les périodes de transformations sociales et économiques rapides, où une bonne partie de la population se sent menacée et a le sentiment d'être dans une situation précaire, des manifestations d'hostilité vis-à-vis des migrants ou de certains groupes ethniques risquent de se produire, comme ce fut le cas à la fin des années 80 et au début des années 90.

38. Pour ce qui est des autres aspects des migrations, la formation de minorités dans les pays d'accueil résulte d'un processus dynamique complexe qui ne saurait être analysé ici. Presque partout, les différents groupes de migrants sont traités différemment et vivent de manière très variable le processus d'adaptation. L'expérience d'un migrant dépend non seulement de son origine nationale mais aussi du type de travail qu'il accomplit. Aujourd'hui, les migrants hautement qualifiés sont considérés comme un atout alors que les travailleurs non qualifiés sont mal accueillis et doivent entrer dans le pays par des voies indirectes – regroupement familial, migration clandestine ou demande d'asile. Bien que les travailleurs étrangers non qualifiés soient souvent indispensables pour occuper les emplois délaissés par les nationaux, leur contribution à l'économie du pays d'accueil est rarement reconnue. Au demeurant, à mesure que de nombreux pays choisissent d'admettre tacitement l'immigration clandestine plutôt que de reconnaître qu'ils ont besoin de travailleurs étrangers non qualifiés, la formation de minorités et leur marginalisation auront tendance à persister.

39. Les gouvernements des pays d'accueil ont tout intérêt à faire en sorte que les conditions de vie des migrants soient les plus satisfaisantes possible, notamment en cas d'établissement de longue durée. Ils devront éviter les politiques qui marginalisent certains groupes. Du même fait, il importe de réprimer l'immigration clandestine, non seulement parce qu'elle est illégale mais aussi pour empêcher l'exploitation des migrants et diminuer le risque d'apparition d'un énième groupe marginalisé, sans droits sociaux et économiques adéquats. L'immigration clandestine peut toutefois être difficile à contrôler dans les pays qui ont vraiment besoin de la main-d'oeuvre qu'elle fournit. Reconnaître ces besoins et élaborer des programmes de migration qui permettent de répondre à la demande de main-d'oeuvre tout en restant dans les limites légales est le plus sûr moyen de faire en sorte que les migrations internationales demeurent un avantage au lieu de devenir une charge.

40. Comme le fait observer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, si l'on veut à long terme contenir les migrations internationales dans des limites raisonnables, "il faut donner à chacun des raisons de rester dans son propre pays"⁵³. Le respect universel des droits de l'homme et la hausse du niveau de vie dans les pays en développement constituent des conditions indispensables pour atteindre cet objectif. Même si, comme on le dit souvent, il faudra des décennies pour que le revenu par habitant des pays en développement rejoigne celui des pays développés, l'essentiel est que cette convergence paraisse possible et que l'on parvienne à convaincre les populations des pays en développement qu'ils peuvent améliorer leur sort et celui de leurs enfants dans leur propre pays.

IV. VUES DES GOUVERNEMENTS AU SUJET D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT

41. Le Secrétaire général a prié le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques d'établir le rapport sur les migrations internationales et le développement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/127. Conformément à cette résolution, le Secrétaire général adjoint du Département a adressé une lettre à tous les représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies les priant de lui faire part des vues de leurs gouvernements au sujet de la convocation d'une conférence internationale sur les migrations internationales et le développement. Dans cette lettre, expédiée le 6 février 1995, il était précisé que les réponses devaient être reçues au plus tard le 3 mars. Entre le 15 et le 30 mars, toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies qui n'y avaient pas encore répondu ont été contactées par téléphone et informées que les réponses qui seraient reçues avant la mi-avril seraient prises en considération.

42. Au 26 avril 1995, les gouvernements des pays ci-après avaient fait parvenir leur réponse :

Algérie, Argentine, Australie, Canada, Colombie, Croatie, Égypte, Équateur, États-Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, France (au nom des 15 membres de l'Union européenne), Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Norvège, Pérou, Philippines, Roumanie, Suisse, Thaïlande, Togo, Venezuela et Yougoslavie.

Compte tenu du peu de réponses reçues, il est impossible d'évaluer dans quelle mesure celles-ci sont représentatives des vues de l'ensemble des gouvernements.

43. Dix-neuf gouvernements (y compris les États membres de l'Union européenne) ont exprimé des réserves au sujet de la tenue de cette conférence; ils ont précisé que la décision de convoquer une conférence était prématurée et ont estimé qu'il fallait envisager auparavant d'utiliser d'autres mécanismes pour étudier les questions soulevées par les migrations internationales et le développement. Trois autres gouvernements, bien que relativement plus favorables à l'idée de convoquer une conférence internationale, ont jugé qu'il fallait encore poursuivre les efforts pour établir un ordre du jour concernant les négociations politiques, en particulier en identifiant les domaines où des accords étaient possibles et en encourageant un échange de vues au niveau régional. Les 15 autres pays étaient, dans l'ensemble, favorables à la convocation d'une conférence internationale, mais ils ont exprimé des avis divers quant à ses possibles objectifs et aux questions devant être examinées.

44. Un consensus s'est dégagé parmi les 13 gouvernements qui ont fait des observations sur les types de migrants auxquels une éventuelle conférence devait s'intéresser, pour estimer qu'il convenait d'adopter une approche globale et que tous les types de migrants devraient être pris en compte. Deux pays seulement ont proposé que les questions liées aux réfugiés et à d'autres types de migrants forcés ne soient pas examinées par la conférence.

45. Les gouvernements qui étaient favorables à la convocation d'une conférence internationale sur les migrations internationales se sont accordés à reconnaître que celle-ci serait de nature politique et que des négociations devraient avoir lieu entre gouvernements. Plusieurs gouvernements ont fait observer qu'une telle conférence devrait aborder également des questions techniques et opérationnelles pour pouvoir notamment élaborer des recommandations efficaces orientées vers l'action. Plusieurs gouvernements ont indiqué que la Conférence internationale sur la population et le développement et le Sommet mondial pour le développement social constituaient une base solide pour la tenue de nouvelles négociations. Toutefois, les gouvernements favorables à la tenue d'une conférence sur les migrations internationales et le développement ont souligné que celle-ci devait viser à améliorer les accords conclus lors de ces deux conférences. Certaines des questions devant être examinées plus avant concernaient notamment les moyens propres à inciter les pays hôtes à s'engager plus résolument à protéger les droits économiques et sociaux des migrants en situation régulière; le renforcement des droits acquis de ces migrants; les moyens d'encourager l'intégration des travailleurs migrants; les mesures visant à améliorer la coopération économique entre pays d'origine et pays d'accueil ainsi qu'à accroître l'aide au développement apportée aux premiers; les stratégies ayant pour objet de prévenir les migrations forcées ou d'en atténuer les conséquences néfastes; et l'instauration de mesures visant à appuyer et à faciliter le retour des migrants. Plusieurs pays ont souligné qu'il était nécessaire d'examiner les causes des migrations et d'étudier les moyens qui permettraient aux migrations internationales de favoriser le développement dans un contexte de mondialisation croissante. Un pays a estimé qu'il importait de promouvoir la coordination et l'harmonisation des politiques relatives aux migrations internationales.

46. La plupart des pays qui étaient favorables à la tenue d'une conférence ont suggéré que celle-ci débouche avant tout sur un programme d'action, éventuellement accompagné d'une déclaration. Quelques-uns ont proposé qu'une telle conférence serve à encourager la ratification des instruments internationaux pertinents relatifs aux migrations. D'autres ont estimé qu'il fallait évaluer dans quelle mesure ces instruments étaient adéquats et que les résultats de cette évaluation devaient être pris en compte dans le programme d'action.

47. En ce qui concerne les préparatifs de cette éventuelle conférence, 13 des 15 gouvernements ayant exprimé un avis étaient favorables à la tenue de réunions régionales qui faciliteraient des accords préliminaires sur des questions délicates. Parmi les pays qui ont exprimé des doutes quant à la tenue d'une conférence mondiale, certains ont proposé d'adopter, dans un premier temps, une approche régionale afin de mieux cerner la nature des questions que pourrait examiner la conférence. Les pays favorables à la tenue d'une telle conférence ont proposé qu'un comité préparatoire tiende deux ou trois réunions, indépendamment des réunions régionales. La plupart des pays se sont déclarés favorables à ce que les organisations internationales, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales concernées participent activement au processus préparatoire ainsi qu'à la conférence. Plusieurs pays ont proposé de mettre en place un processus préparatoire similaire à celui qui avait précédé la Conférence internationale sur la population et le développement, et quelques-uns ont souligné qu'une préparation technique solide, comportant notamment des réunions régionales et l'établissement de rapports nationaux, était nécessaire. Un pays a indiqué qu'une partie importante des activités préparatoires devrait être consacrée à la Conférence sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées et les mouvements migratoires connexes dans la Communauté d'États indépendants (CEI) et les États limitrophes concernés qu'organisaient actuellement le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

48. Constatant que les mandats de plusieurs organismes des Nations Unies intéressaient les migrations internationales et que d'autres organisations internationales jouaient également un rôle important dans ce domaine, la plupart des pays ayant exprimé un avis au sujet de la structure du secrétariat de la conférence ont proposé que celui-ci soit constitué de fonctionnaires de différents organismes des Nations Unies et d'autres organisations. Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le HCR et l'OMI figuraient parmi les organisations mentionnées. Deux pays ont également suggéré que le secrétariat soit composé de représentants des pays d'accueil et des pays d'origine.

49. Parmi les 11 pays qui ont suggéré une date possible pour la tenue de la conférence, neuf d'entre eux ont proposé l'année 1997 ou une année ultérieure. Certains pays ont souligné qu'il importait de veiller à ce que le processus préparatoire ne soit pas "expédié". En ce qui concerne les modalités de financement, la plupart des 12 pays qui ont abordé cette question ont indiqué qu'une conférence sur les migrations internationales et le développement devrait être financée par prélèvement sur le budget ordinaire de l'ONU; quelques-uns ont toutefois estimé que des fonds d'affectation spéciale pouvaient être créés afin

de financer des activités préparatoires ou la participation des pays en développement.

50. Les pays qui éprouvaient des réticences à ce qu'une conférence mondiale sur les migrations internationales soit organisée n'ont pas exprimé d'avis sur ses modalités éventuelles. Toutefois, reconnaissant que les migrations internationales et leurs relations avec le développement constituent une question importante, ils ont suggéré que celle-ci soit examinée dans le cadre des mécanismes établis de l'Organisation des Nations Unies. Il a ainsi été fait observer que la Commission de la population et du développement avait déjà décidé qu'en 1997, l'étude des migrations internationales et du développement constituerait un thème central de ses délibérations. En outre, il a été suggéré que la question soit examinée dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil économique et social. La plupart des pays qui n'étaient pas favorables à la tenue d'une conférence sur les migrations internationales ont indiqué que bien trop de conférences internationales avaient déjà été organisées et qu'il était plus sage de faire appliquer les accords conclus lors de la Conférence internationale sur la population et le développement ou du Sommet mondial pour le développement social plutôt que de consacrer des ressources limitées à une autre conférence mondiale.

51. Afin d'aider les gouvernements à débattre de la convocation éventuelle d'une conférence sur les migrations internationales et le développement, les chapitres ci-après passent en revue les modalités d'organisation d'autres conférences et les activités menées dans le domaine des migrations internationales par les différents organismes du système des Nations Unies et par d'autres organisations concernées.

V. MODALITÉS D'ORGANISATION D'AUTRES CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES

52. Plusieurs gouvernements favorables à la convocation d'une conférence internationale sur les migrations internationales ayant indiqué que de précédentes conférences des Nations Unies pouvaient servir de modèles éventuels, il a semblé utile d'examiner leurs modalités d'organisation. Les trois principales conférences mentionnées par les gouvernements sont la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence internationale sur la population et le développement et le Sommet mondial pour le développement social.

53. L'adoption, en 1989, par l'Assemblée générale de la résolution 44/228 a été la première étape en vue de la convocation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Celle-ci s'est tenue deux années et demie plus tard à Rio de Janeiro (Brésil), et a duré du 3 au 14 juin 1992, soit près de deux semaines. Le processus préparatoire a comporté une session d'organisation du Comité préparatoire tenue au début de 1990 et quatre sessions de fond, tenues entre août 1990 et avril 1992, d'une durée d'au moins trois semaines chacune. La Conférence a notamment produit les documents suivants : la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement; Action 21 : Programme d'action pour le développement durable, et une Déclaration de principes sur les forêts. Des réunions et des séminaires techniques de différente nature ont été organisés en vue d'élaborer les avant-projets de ces

documents, en particulier Action 21. Une réunion technique au moins a été tenue pour l'examen de chacune des 40 questions faisant l'objet d'Action 21. En outre, les conclusions de plusieurs réunions régionales intergouvernementales ont également contribué aux travaux de la Conférence. Des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale ont permis de financer des projets spéciaux, des événements médiatiques, une campagne de publicité et d'autres activités visant à appuyer la Conférence. L'organisation des travaux de la CNUED et la fourniture de services fonctionnels à cette dernière ont été assurées par un secrétariat spécial créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a tiré parti des apports de tous les organismes du système.

54. La Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire (Égypte) du 5 au 13 septembre 1994, était la troisième d'une série de conférences intergouvernementales que l'Organisation des Nations Unies consacrait à des questions de population. La décision de convoquer en 1994 une réunion internationale sur la population a été prise par le Conseil économique et social en 1989 (résolution 1989/91); le processus préparatoire de la Conférence avait débuté en 1991 avec la première session du Comité préparatoire, qui en a tenu deux autres, l'une en 1993, d'une durée de deux semaines, et l'autre en 1994, d'une durée de trois semaines. Les préparatifs de fond de la Conférence ont également comporté six réunions de groupes d'experts, chacune étant consacrée aux principales séries de questions relevant du thème global de la population, et cinq conférences régionales organisées par les commissions régionales des Nations Unies. En outre, cinq tables rondes spéciales sur des questions présentant un intérêt particulier ont été tenues sous les auspices de quelques gouvernements ou organisations; les conclusions auxquelles elles sont parvenues ont été intégrées aux apports de fond destinés à la Conférence. Toutes ces réunions, qui se sont déroulées avant la troisième session du Comité préparatoire, ont élaboré des recommandations qui ont permis d'établir un projet de programme d'action, dont la version finale a été adoptée par la Conférence. Outre les crédits ouverts au budget ordinaire pour couvrir les coûts de la Conférence, deux fonds d'affectation spéciale ont été créés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies : l'un a permis de financer les activités préparatoires, et l'autre a facilité la participation des pays en développement. Par ailleurs, le FNUAP a créé un fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les activités préparatoires au niveau national, notamment les réunions et les études au niveau des pays, ainsi que les campagnes d'information et de sensibilisation du public. Le secrétariat de la Conférence était dirigé par le Directeur exécutif du FNUAP, qui a fait fonction de secrétaire général de la Conférence, ainsi que par le Directeur de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, qui a fait fonction d'adjoint au Secrétaire général de la Conférence. Des fonctionnaires de la Division de la population et du FNUAP ont prêté leur concours pour entreprendre les activités préparatoires nécessaires et s'occuper de l'organisation de la Conférence. Du personnel supplémentaire, financé à la fois sur le budget ordinaire de l'ONU ainsi qu'au moyen de fonds extrabudgétaires, a été détaché du PNUD et de l'UNICEF pour renforcer le secrétariat.

55. En 1992, l'Assemblée générale a décidé de convoquer un Sommet mondial pour le développement social (résolution 47/92). Le Sommet s'est tenu un peu plus de

deux ans plus tard à Copenhague (Danemark) et a duré une semaine, du 6 au 12 mars 1995. Le Comité préparatoire du Sommet avait tenu sa session d'organisation en avril 1993, ainsi que trois sessions de fond supplémentaires, d'une durée de deux semaines chacune, avant le Sommet. Les préparatifs techniques du Sommet ont été appuyés par les activités menées par les gouvernements et par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales; il s'agissait notamment de séminaires, d'ateliers et de colloques portant sur des questions intéressant directement le Sommet. Ainsi, les commissions régionales ont réalisé un certain nombre d'activités d'appui au niveau régional; le secrétariat du Sommet mondial a convoqué un Séminaire sur les dimensions éthiques et spirituelles du progrès social; et les organismes, programmes et organisations du système des Nations Unies ont organisé des réunions, des séminaires et des ateliers. Outre les crédits du budget ordinaire destinés à financer les préparatifs du Sommet mondial, un fonds d'affectation spéciale a été créé afin de faciliter la participation de délégations des pays les moins avancés et d'experts de ces pays. Aucun secrétariat spécifique n'a été créé pour le Sommet mondial. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable a coordonné les activités opérationnelles et l'organisation du Sommet, en tirant parti des apports de tous les organismes du système.

VI. ACTIVITÉS PERTINENTES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS

56. Comme exposé ci-après, au sein du système des Nations Unies, différents départements du Secrétariat, programmes, institutions spécialisées et autres organes s'occupent – directement ou indirectement – de divers aspects des migrations internationales et de leurs liens avec le développement. Les questions liées aux migrations internationales de main-d'oeuvre sont ainsi du ressort de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui s'occupe des réfugiés et d'autres catégories de personnes contraintes à émigrer, est l'un des rares organes des Nations Unies à se consacrer exclusivement aux questions de migration. Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques aborde les questions de migration sous l'angle fondamental, puisqu'il analyse les grandes orientations liées aux migrations de tous types. En outre, un certain nombre d'organisations gouvernementales internationales extérieures au système des Nations Unies s'intéressent, elles aussi, aux questions de migration et nombreuses sont les organisations non gouvernementales qui prêtent assistance à différents types de migrants aux niveaux local, régional, voire international. Ce tour d'horizon des activités des différents organes et organisations fait donc apparaître leurs domaines de compétence respectifs. S'il décrit essentiellement les activités des organismes des Nations Unies, il présente également, à titre d'exemple, celles de deux autres organisations intergouvernementales, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'OCDE étudie depuis longtemps les aspects politiques des migrations internationales et leurs liens avec le développement et l'OIM mène essentiellement des activités opérationnelles liées aux migrations internationales.

A. Secrétariat des Nations Unies

Centre pour les droits de l'homme

57. Placé sous la direction de la Commission des droits de l'homme, le Centre axe son action sur les questions liées aux droits de l'homme en cas de déplacement de personnes dans leur propre pays et d'exode. Il s'est également penché sur les droits des travailleurs migrants, en particulier depuis qu'il a fourni des services fonctionnels au groupe intergouvernemental qui a rédigé la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ouverte à la ratification en 1990. Fin 1994, quatre pays étaient signataires de cette Convention, et trois l'avaient ratifiée, y devenant ainsi parties – l'un d'entre eux étant à la fois signataire et partie. La Convention entrera en vigueur trois mois après réception du vingtième instrument de ratification ou d'adhésion.

Département des affaires humanitaires

58. Le Département assure la présidence et le service du Comité permanent interorganisations, qui s'occupe des questions liées aux déplacements internes et externes de population. En outre, il convoque et préside les consultations interorganisations mensuelles sur l'alerte rapide relative aux nouveaux flux de réfugiés et de personnes déplacées qui ont été mises en place à l'initiative du Comité administratif de coordination.

Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques

59. Sous la direction de la Commission de la population et du développement, la Division de la population, qui relève du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, effectue des études sur l'état et les tendances des migrations internationales, les politiques en matière de migration internationale et la corrélation entre migration internationale et développement. Ces études portent sur tous les types de migration et font une large place aux migrantes, auxquelles la Division vient de consacrer un rapport intitulé International Migration Policies and the Status of Female Migrants. Au sein du secrétariat de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Division a convoqué le Groupe d'experts de la répartition de la population et des migrations, qui a défini les éléments de base du chapitre X du Programme d'action de la Conférence, concernant les migrations internationales. À sa dernière session, lors de la planification de ses activités de suivi de la Conférence, la Commission de la population et du développement a décidé de consacrer sa session de 1997 à l'examen des questions liées aux migrations internationales et au développement. Sous la direction de la Commission de statistique, la Division de statistique, qui relève elle aussi du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, est chargée de définir les critères régissant la collecte et la diffusion des statistiques concernant les migrations internationales. Faisant suite à la demande de la Commission de statistique, elle procède actuellement à une révision des recommandations de l'ONU concernant les statistiques des migrations internationales. Enfin, la Division de l'analyse des politiques

macro-économiques et sociales a réalisé des études sur les aspects sociaux des migrations internationales.

Département de la coordination des politiques et du développement durable

60. Le Département a assuré le secrétariat du Sommet mondial pour le développement social, dont le Programme d'action contient un chapitre consacré aux besoins sociaux des réfugiés, des personnes déplacées et des demandeurs d'asile ainsi que des migrants en situation régulière et de ceux en situation irrégulière. Le Département fournit des services de secrétariat à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à la Commission de la condition de la femme, et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Certains volets du projet de programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes sont consacrés aux problèmes qui se posent aux migrantes. Le Département a établi, au nom du Secrétaire général, le rapport sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes (A/49/354), sur lequel l'Assemblée générale s'est fondée pour adopter la résolution 49/165 ainsi que la résolution 49/166 sur la traite des femmes et des petites filles. Dans le cadre des services de secrétariat qu'il fournit à la Commission du développement durable, le Département s'occupe des questions liées au suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), notamment de la dynamique démographique dans ses relations avec le développement durable, ainsi que des populations fragilisées par la dégradation de l'environnement. La population et les migrations ont été les principaux thèmes de la conférence de Tokyo sur l'action internationale pour la protection de l'environnement, d'une réunion intersessions de la Commission du développement durable et de la vingt-neuvième session du Comité de la planification et du développement, tenue en 1994.

B. Commissions régionales

61. Par l'intermédiaire de sa Division de la population, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) analyse périodiquement les caractéristiques et les tendances de la migration internationale en Afrique. La Division effectue des études portant sur différentes questions liées aux migrations. Elle a récemment publié une étude intitulée Patterns, Causes and Consequences for Development Planning of Female Migration in Selected ECA Member States, qui appelle l'attention sur l'importance de la migration de femmes en Afrique; un atelier devrait d'ailleurs être prochainement consacré à la question. Une étude sur les causes et les conséquences de la migration internationale en Afrique, reprenant les débats qui ont eu lieu à ce sujet au cours de la Conférence internationale sur la population et le développement, est en cours d'élaboration.

62. Le Groupe des activités relatives à la population de la Commission économique pour l'Europe (CEE) conduit ses propres recherches et contribue au lancement et à la coordination de travaux de recherche dans la région, ainsi qu'à la diffusion de données et d'informations concernant les migrations internationales. Depuis 1992, il publie International Migration Bulletin, bulletin d'information semestriel sur les tendances des migrations internationales, l'évolution de la législation et les résultats des conférences et séminaires dans ce domaine. C'est lui qui a rédigé le chapitre de l'Étude

.../

sur la situation économique de l'Europe en 1994-1995 consacré à la migration internationale en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants. Parmi ses publications parues ou à paraître figurent un recueil d'articles sur les questions liées aux migrations dans le monde, intitulé International Migration: Regional Processes and Responses, des monographies sur 11 pays rassemblées sous le titre International Migration in Central and Eastern Europe et un recueil d'articles intitulé Transit Migration in Central Europe. Il a en outre effectué une série d'études approfondies sur la migration internationale en Lituanie, en Pologne et en Ukraine en 1994-1995, dans le but de dégager les causes, les conséquences et les modalités de ce phénomène dans les pays à économie en transition.

63. La plupart des activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) concernant les migrations internationales sont menées par le Centre latino-américain de démographie. Celui-ci effectue des recherches, organise des séminaires et propose des stages de formation. Il gère une base de données sur les migrants internationaux recensés dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et favorise l'échange d'informations dans ce domaine entre les pays d'origine et les pays d'implantation. La CEPALC a prévu d'organiser, en 1996, un séminaire sur les migrations internationales. Comme indiqué dans le projet de plan d'action régional latino-américain et des Caraïbes sur la population et le développement, ce séminaire devrait permettre d'évaluer l'ampleur, les modalités, les causes et les conséquences de la migration internationale compte tenu des réalités politiques et socio-économiques des pays les plus touchés par ce phénomène; il sera précédé par des réunions sous-régionales qui devront permettre de prendre en considération toutes les données d'expérience.

64. Dans la décision 1995/206 sur la coopération régionale qu'il a adoptée à sa session d'organisation, tenue à New York du 7 au 10 février 1995, le Conseil économique et social a décidé d'examiner, en application des recommandations conjointes formulées par les secrétaires exécutifs régionaux, la question de l'impact des migrations internationales dans les pays de destination et les pays d'origine aux fins de la coopération interrégionale dans le domaine du développement social. Il a notamment proposé que soient effectuées des recherches et menées des activités connexes sur la question pendant plusieurs années. Des informations plus détaillées seront fournies à ce sujet dans le rapport sur la coopération régionale dont le Secrétaire général saisira le Conseil à sa session de 1995.

C. Autres organismes et programmes des Nations Unies

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

65. Le HCR a pour mission de fournir protection et assistance aux réfugiés et de rechercher des solutions aux problèmes qui se posent à eux. Il est notamment chargé de veiller au bien-être des rapatriés – c'est-à-dire les réfugiés rentrés de leur plein gré dans leur pays d'origine – et particulièrement au respect des garanties obtenues avant leur rapatriement. Ainsi, il collabore avec d'autres organismes à la promotion et à la mise en oeuvre de programmes de réinsertion des rapatriés. Il arrive aussi que le Secrétaire général ou l'un des grands organes compétents des Nations Unies lui demande de prêter assistance à des

personnes déplacées qui se retrouvent en situation de réfugiés dans leur propre pays. Le HCR insiste sur la nécessité d'établir une distinction nette entre les différents mouvements de population, selon qu'il s'agit de réfugiés ou de personnes migrant pour des raisons économiques. Conformément à son mandat, le HCR planifie, élabore et administre une large gamme de projets et programmes destinés à assurer la protection des réfugiés et leur prêter assistance. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale sont les principales instances intergouvernementales auxquelles le HCR rend compte et au sein desquelles les questions concernant les réfugiés et d'autres catégories de personnes contraintes à émigrer sont régulièrement débattues. En outre, le HCR convoque, selon que de besoin, des conférences intergouvernementales chargées d'examiner, aux niveaux régional et sous-régional, les problèmes concernant les réfugiés. L'initiative la plus récente qu'il a prise à cet égard a été d'organiser une conférence sur les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées et les mouvements migratoires connexes dans la Communauté d'États indépendants et dans les pays voisins.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

66. L'Accord général sur le commerce des services vise notamment la circulation des personnes physiques dans le cadre de la prestation de services. À sa deuxième session, tenue en juillet 1994, la Commission permanente du développement des secteurs de services de la CNUCED a constaté que les déplacements temporaires de personnes physiques pouvaient permettre aux pays en développement d'accroître sensiblement leur participation au commerce international des services; elle a donc prié la CNUCED d'axer ses travaux sur le déplacement temporaire des personnes et de cerner en particulier les obstacles au commerce des services qui sont liés aux dispositions réglementaires régissant ce type de déplacement. Afin d'améliorer les exportations de services des pays en développement, la CNUCED a créé une base de données sur les mesures ayant une incidence sur le commerce des services. En collaboration avec l'OIM, elle a également analysé les effets qu'ont sur les migrations internationales l'investissement étranger direct, le commerce et l'aide au développement.

Programme des Nations Unies pour le développement

67. En 1990, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a reconnu que "les secours, le relèvement, la reconstruction et le développement s'inscrivent dans la continuité d'une même action" et a approuvé des stratégies visant à renforcer les liens entre secours et développement (décision 90/22). Comme suite à cette décision, le PNUD a créé le Groupe d'appui aux programmes humanitaires de façon à mieux intégrer l'ensemble des activités conduites dans le cadre de secours d'urgence à ses activités ordinaires. Le PNUD joue un rôle essentiel pour ce qui est d'aider les pays en crise à passer de la phase des secours à celle du développement. À cet effet, il a notamment lancé le Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés en Amérique centrale, le programme de relèvement de la Somalie et le programme de relèvement et de réinsertion au Cambodge. En outre, il finance la collecte d'informations et la réalisation de travaux de recherche sur les migrations internationales afin de mieux déterminer la corrélation entre migration internationale et développement.

Il a ainsi publié, en collaboration avec l'OIT, des études telles que To the Gulf and Back: Studies on the Economic Impact of Asian Labour Migration ou The Unfinished Story: Turkish Labour Migration to Western Europe. Dans le cadre de ses programmes de pays, il prête assistance aux gouvernements qui doivent tenir compte des migrations internationales pour planifier le développement national. Il contribue au programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN), qui permet à des migrants de revenir quelque temps dans leur pays d'origine pour transmettre à diverses institutions – gouvernementales, non gouvernementales ou privées –, en fonction des besoins, les connaissances spécialisées qu'ils ont acquises à l'étranger. Enfin, en collaboration avec l'OIM et la CEPALC, il fait en sorte qu'il soit tenu compte des questions de migration internationale dans les plans d'intégration économique du MERCOSUR.

Fonds des Nations Unies pour la population

68. Conformément à son mandat, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) aide de façon soutenue et systématique les pays en développement à faire face aux problèmes qui se posent à eux en matière de population, diffuse des informations sur les incidences de ces problèmes et joue, au sein du système des Nations Unies, un rôle de premier plan pour ce qui est de favoriser les programmes relatifs à la population. Le Fonds finance des programmes et des rencontres en vue de soutenir la recherche sur les relations entre migration internationale et développement. C'est ainsi qu'en 1991, il a organisé, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe (CEE), une réunion informelle d'experts sur les migrations internationales, dont les travaux ont servi de base à la publication d'un ouvrage intitulé International Migration: Regional Processes and Responses. Il participe actuellement au financement de projets relatifs à la migration internationale exécutés par la CEE, l'OMI et le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Le projet de la CEE doit aboutir à l'exploitation continue d'un système non institutionnalisé de collecte et de diffusion rapides de données sur les flux migratoires d'Est en Ouest et permettre l'analyse des causes et des conséquences de l'émigration en provenance des pays à économie en transition. Celui de l'OMI est axé sur l'analyse de la dynamique des mouvements de migration depuis les pays en développement. Enfin, celui que dirige le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques recouvre l'élaboration d'un recueil sur les politiques migratoires en vue de faciliter la diffusion de l'information et favoriser les échanges de données d'expérience entre les gouvernements. Le FNUAP prévoit de continuer à participer au financement des activités portant sur les aspects sociaux, économiques et démographiques des migrations internationales et du développement.

D. Institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies

Organisation internationale du Travail

69. L'OIT est le seul organisme des Nations Unies chargé de promouvoir les politiques migratoires et de protéger les droits des travailleurs migrants. Elle a adopté deux conventions internationales relatives aux droits des travailleurs migrants, à savoir la Convention concernant les travailleurs migrants (No 97), révisée en 1949, et la Convention sur les migrations dans des

conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chance et de traitement des travailleurs migrants (No 143), de 1975⁵⁴, qui sont toutes les deux en vigueur. Dans le cadre de son programme sur les migrations internationales de travailleurs, elle a entrepris, en collaboration avec d'autres institutions ou avec des chercheurs des pays d'origine ou d'implantation, des recherches dont elle a publié les résultats dans des ouvrages et documents de travail (10 ouvrages et 72 documents de travail entre 1982 et 1994). L'OIT s'est également employée à faciliter l'échange entre les pays concernés d'informations sur les politiques et pratiques relatives aux migrations de travailleurs. Des séminaires, des ateliers et différentes réunions ont été organisés à cet effet. Parmi les thèmes récemment abordés par l'OIT figurent les incidences, sur la migration internationale de travailleurs, des réformes économiques menées en Europe centrale et orientale, la mise en place de réseaux d'information en Asie et l'élaboration d'un programme d'action visant à créer des emplois dans les pays d'Afrique du Nord ainsi d'y réduire les pressions migratoires. En ce qui concerne les pays dont l'économie est en transition, une conférence s'est tenue à Varsovie en avril 1995, qui a conduit l'OIT à aider ces pays à harmoniser leurs politiques migratoires. Pour ce qui est de l'Asie, l'OIT a organisé, en collaboration avec l'OCDE et le Gouvernement japonais, une conférence sur les migrations et le marché du travail en Asie en l'an 2000, qui a eu lieu à Tokyo, en janvier 1995 et a été l'occasion d'un échange de vues sur la migration de travailleurs dans la région de l'Asie et du Pacifique. Dans son ensemble, le programme de travail de l'OIT met l'accent sur le rôle des migrants dans l'économie mondiale et sur leurs droits en tant que travailleurs. L'OIT étudie les moyens d'élaborer des stratégies visant à promouvoir l'efficacité et l'équité dans l'économie mondiale par le biais des migrations internationales. Elle a également lancé un programme interdépartemental visant à améliorer les données relative aux groupes de migrants et aux mouvements migratoires, à mettre en place des services à l'intention des travailleurs migrants et à élaborer des lois et règlements pertinents dans les pays d'origine et d'accueil. Une conférence tripartite chargée d'examiner les activités de l'OIT dans le domaine de la migration de travailleurs devrait avoir lieu au début 1997.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

70. Dans le cadre de son projet d'éducation et d'information sur l'environnement et la population en faveur du développement humain, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) aide à mieux faire connaître les causes et les incidences des migrations internationales, oeuvrant ainsi à l'adoption de stratégies constructives dans ce domaine. Par le biais du projet de jumelage des universités, elle encourage le jumelage entre pays développés et en développement ainsi que la création de "chaires UNESCO" dans les pays en développement en vue de donner aux professeurs la possibilité d'y enseigner et d'empêcher ainsi la fuite des cerveaux. Par le programme sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie, elle suscite le dialogue interculturel et contribue au respect des minorités. Enfin, dans le cadre du Programme de gestion des transformations sociales, elle étudie les incidences sociales et économiques des migrations dans la région de l'Asie et du Pacifique.

E. Groupe de la Banque mondiale

Banque mondiale

71. C'est essentiellement au niveau national que la Banque mondiale traite des problèmes liés à la migration internationale. En ce qui concerne les réfugiés, c'est par le biais de la coordination de l'aide, de la réalisation d'études économiques et sectorielles, de la concertation sur les mesures à adopter, des prêts au redressement d'urgence et autres et de l'assistance technique qu'elle aide les gouvernements des pays concernés à élaborer et mettre en oeuvre des programmes de réinsertion des réfugiés. En matière d'assistance, ses activités sont coordonnées avec celles du HCR et des autres organismes d'aide. Pour ce qui est de la migration à proprement parler, le Comité du développement de la Banque, après avoir analysé les incidences sociales, politiques et financières de la migration internationale tant dans les pays d'origine que dans ceux d'accueil, a conclu qu'il fallait orienter davantage la recherche vers l'action et accentuer la collaboration entre les différentes institutions internationales concernées. Par ailleurs, la Banque s'est intéressée aux rapports entre politiques commerciales et migration internationale – et particulièrement à la question des qualifications des travailleurs migrants – et a étudié les aspects normatifs des politiques migratoires appliquées par les pays d'accueil.

F. Autres organisations intergouvernementales extérieures
au système des Nations Unies

Organisation de coopération et de développement économiques

72. Les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'intéressent depuis longtemps à la migration internationale et cet intérêt se manifeste dans les activités de l'Organisation. Sous l'autorité du Groupe de travail sur les migrations, la Direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales a réalisé une série de projets de recherche portant sur les divers aspects économiques de la migration internationale et, par les réunions et conférences qu'elle a organisées, a favorisé le dialogue entre les gouvernements. Elle a également mis sur pied le Système d'observation permanente des migrations, qui permet l'échange et la diffusion d'informations statistiques actualisées sur les mouvements migratoires en direction des pays de l'OCDE. Deux grandes conférences de l'OCDE ont traité de sujets liés aux migrations internationales et au développement : la Conférence internationale sur les migrations, tenue à Rome en 1991, et la Conférence sur les migrations et la coopération internationale : les enjeux pour les pays de l'OCDE, tenue à Madrid en 1993. Les actes de ces conférences ont été publiés respectivement sous les titres Migrations internationales : le tournant et Migrations et développement : un nouveau partenariat pour la coopération. En outre, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a demandé que soient étudiés les liens entre l'aide, les échanges commerciaux, l'emploi, la politique commerciale, l'investissement et autres courants de capitaux, l'environnement et les mouvements migratoires. Donnant suite à cette demande, le Centre de développement de l'OCDE a organisé en 1994 un atelier sur les stratégies de développement, l'emploi et les migrations internationales.

Organisation internationale pour les migrations

73. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a été créée en 1951 en vue d'aider à la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés d'Europe. En décembre 1994, elle comptait 55 États membres et 41 États ayant le statut d'observateur. Son acte constitutif, qui a été mis à jour en 1989, se fonde sur un certain nombre de principes fondamentaux parmi lesquels la reconnaissance explicite du lien entre migration internationale et développement économique, social et culturel. L'OIM a pour mandat d'aider à régulariser les courants migratoires internationaux; d'oeuvrer à la coopération internationale en la matière et de promouvoir la collaboration pour la recherche de solutions pratiques, elle-même constituant l'instance propice aux échanges; et de renforcer la solidarité internationale en apportant une aide humanitaire aux migrants dans le besoin : réfugiés, personnes déplacées dans leur propre pays ou à l'étranger et autres personnes déracinées. L'OIM s'occupe notamment de la réalisation de programmes opérationnels pour le retour et la réinsertion des ressortissants qualifiés des pays en développement; du transfert à moyen et à long terme d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée vers les pays en développement; et de la diffusion d'informations fiables, auprès des candidats à l'émigration, sur les possibilités qui leur sont offertes ou les restrictions qui leur sont imposées. Elle mène également des activités de coopération technique en vue d'aider à renforcer les capacités des pouvoirs publics en matière de migration; en outre, elle conduit des travaux de recherche, dans le cadre notamment d'un projet financé par le FNUAP et portant sur les causes et les conséquences de la migration internationale dans certaines régions en développement ainsi que d'un projet d'information sur les migrations axé sur les courants existants et potentiels de migration d'Est en Ouest en Europe; elle organise aussi des conférences internationales sur des sujets donnés – la question des migrations et du développement a été traitée en 1992 – et des réunions intergouvernementales informelles sur des problèmes qui se posent ou commencent à se poser, comme celui de la traite. Enfin, l'OIM fait établir des études sur divers aspects de la migration, dont les plus récentes ont porté sur le commerce des services et les mouvements de personnes physiques, et fait paraître notamment une publication trimestrielle intitulée International Migration.

Notes

¹ Le présent chapitre s'appuie largement sur les travaux menés par la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques en ce qui concerne le suivi des niveaux, tendances et politiques en matière de migrations internationales. On citera en particulier : World Population Monitoring, 1993 (publication des Nations Unies, à paraître); Population Distribution and Migration: Proceedings of the United Nations Expert Meeting on Population Distribution and Migration, Santa Cruz, Bolivia, 18-22 January 1993 (publication des Nations Unies, à paraître); et "Rapport succinct sur le suivi des tendances et politiques démographiques à l'échelle mondiale : rapport du Secrétaire général" (E/CN.9/1995/2, 17 janvier 1995).

² Le terme "pays d'Europe à économie de marché" s'applique aux pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Suède et Suisse. Parmi ces pays, les principaux importateurs de main-d'oeuvre ont été les suivants : Allemagne (de l'Ouest), Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse.

³ D'après les informations contenues dans la base de données relatives aux tendances migratoires pour 1994, établie par la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

⁴ D'après les données présentées par le U.S. Department of Justice dans 1989 Statistical Yearbook of the Immigration and Naturalization Service (1990, Washington, D.C., Government Printing Office), p. 67.

⁵ D'après les informations contenues dans la base de données relatives aux tendances migratoires pour 1994, établie par la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

⁶ Voir H. Zlotnick, "International migration: causes and effects" dans Beyond the Numbers, Laurie Ann Mazur, éd. (Washington, D.C., Island Press, 1994), p. 362 et 363.

⁷ Voir H. Zlotnick, "South-to-North migration since 1960: the view from the North", Population Bulletin of the United Nations, No 31/32 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.XIII.18), p. 30 à 34.

⁸ Secrétariat des consultations intergouvernementales, "Asylum applications in participating States, 1983-1984" (Genève, 1995), photocopié.

⁹ Voir A. Vichnevski et J. Zayontchkovkaia, "L'émigration de l'ex-Union soviétique : prémices et inconnues", Revue européenne des migrations internationales (Poitiers, France), vol. 7, No 3 (1991), p. 5 à 30.

¹⁰ Voir "Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés", Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 12 (A/49/12).

¹¹ Voir Peter Stalker, The Work of Strangers: A Survey of International Labour Migration (Genève, Bureau international du Travail, 1994).

¹² Voir Organisation de coopération et de développement économiques, Système d'observation permanente des migrations: SOPEMI 1989; SOPEMI 1990; et Tendances des migrations internationales (Paris, 1990, 1991 et 1992, respectivement).

¹³ Voir World Population Trends, Population and Development Interrelations and Population Policies: 1983 Monitoring Report, vol. I, Population Trends (publication des Nations Unies, numéro de vente F.84.XIII.10), p. 228.

¹⁴ Voir World Population Trends, Population and Development Interrelations and Population Policies: 1983 Monitoring Report, vol. I, op. cit., p. 227.

¹⁵ Voir J. Balán, "The role of migration policies and social networks in the development of a migration system in the Southern Cone", dans International Migration Systems: A Global Approach, M. M. Kritz, L. L. Lim et H. Zlotnik, éd. (Oxford, Angleterre, Clarendon Press, 1992), p. 122.

¹⁶ Voir États-Unis, Immigration and Naturalization Service, 1993 Statistical Yearbook of the Immigration and Naturalization Service (Washington, D.C., Government Printing Office, 1994), p. 32.

¹⁷ Voir F. Prieto, "Acuerdo multilateral para el comercio de servicios", dans La Ronda Uruguay y el Desarrollo de América Latina, P. Leiva, éd. (Santiago du Chili, Centro Latinoamericano de Economía y Política Internacional, 1994), p. 295 à 313; Accord général sur le commerce des services (GATS) et instruments connexes (Genève, GATT, 1993).

¹⁸ Voir M. M. Kritz et F. Caces, "Science and technology transfers and migration flows", dans International Migration Systems: A Global Approach, M. M. Kritz, L. L. Lim et H. Zlotnik, éd. (Oxford, Royaume-Uni, Clarendon Press, 1992); et L. Cormode, "Japanese foreign direct investment and the circulation of personnel from Japan to Canada", dans Population Migration and the Changing World Order, W. T. S. Gould et A. M. Finlay, éd. (New York, John Wiley and Sons, 1994).

¹⁹ Voir "Convention relative au statut des réfugiés, 1951", art. I A 2); et "Protocole relatif au statut des réfugiés, 1967", art. 1, par. 2, dans Nations Unies, Recueil des traités, vol. 189, No 2545, p. 137; et vol. 606, No 8791, p. 267.

²⁰ Voir Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Les réfugiés dans le monde: l'enjeu de la protection (New York et Londres, Penguin Books, 1993).

²¹ Voir "Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (1er

juillet 1990-30 juin 1994)", Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 13 (A/46/13).

²² Voir World Population Monitoring, 1993 (publication des Nations Unies, à paraître).

²³ Voir World Population Monitoring, 1991, (publication des Nations Unies, numéro de vente F.92.XIII.2), p. 191; et World Population Monitoring, 1993, op. cit.

²⁴ Voir World Population Monitoring, 1993, op. cit.

²⁵ Voir Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 1993, op. cit.

²⁶ Voir World Population Monitoring, 1993, op. cit.

²⁷ Voir Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 1993, op. cit.

²⁸ J. R. Harris et M. P. Todaro, "Migration, employment, and development: a two-sector analysis", American Economic Review (Nashville, Tennessee), vol. 60 (1970), p. 126 à 142.

²⁹ Voir, par exemple, P. L. Martin, The Unfinished Story: Turkish Labour Migration to Western Europe (Genève, Bureau international du Travail, 1991).

³⁰ Voir R. Penninx, "A critical review of theory and practice: the case of Turkey", International Migration Review (Staten Island, New York), vol. 16 (1982), p. 781 à 818; et D. G. Papademetriou et P. L. Martin, éd., The Unsettled Relationship: Labor Migration and Economic Development (Westport, Connecticut, Greenwood, 1990).

³¹ Voir Organisation de coopération et de développement économiques, Migrations, croissance et développement (Paris, 1978); et P. L. Martin, The Unfinished Story: Turkish Labour Migration to Western Europe (Genève, Bureau international du Travail, 1991).

³² Voir, par exemple, Organisation de coopération et de développement économiques, Tendances des migrations internationales : rapport annuel 1993 (Paris, 1994), p. 174 à 190.

³³ Voir G. J. Borjas, Friends or Strangers: The Impact of Immigrants on the U.S. Economy (New York, Basic Books, 1990).

³⁴ Voir F. D. Bean, B. L. Lowell et L. J. Taylor, "Undocumented Mexican immigrants and the earnings of workers in the United States", Demography (Washington, D.C.), vol. 23, No 1 (1988); Organisation de coopération et de développement économiques, Tendances des migrations internationales : rapport annuel 1993, op. cit.

³⁵ Voir G. J. Borjas, 1990, op. cit.

³⁶ Voir Organisation de coopération et de développement économiques (1994). Tendances des migrations internationales : rapport annuel 1993, op. cit.

³⁷ Voir E. S. Rothman et T. J. Espenshade, "Fiscal impacts of immigration to the United States", Population Index (Princeton, N.J.), vol. 58, No 3 (automne 1992), p. 381 à 415.

³⁸ Voir G. Vernez et K. McCarthy, "The fiscal costs of immigration: analytical and policy issues", (Santa Monica, Californie, RAND, Center for Research on Immigration Policy, 1995).

³⁹ Voir Organisation de coopération et de développement économiques, Tendances des migrations internationales : rapport annuel 1993, op. cit.; G. Vernez et K. McCarthy, "The fiscal costs of immigration: analytical and policy issues", op. cit.

⁴⁰ Voir Organisation internationale pour les migrations, "Migration and development. Special Issue", International Migration (Genève), vol. 30, No 3/4 (1992).

⁴¹ Voir M. M. Kritz et F. Caces, 1992, op. cit.; et Organisation internationale pour les migrations, 1992, op. cit.

⁴² Voir S. S. Russell, "Migrant remittances and development", International Migration (Genève), vol. 30, No 3/4 (1992), p. 267 à 288; S. S. Russell, "Migration impacts and the plurality of responses in developing countries", communication présentée au Seminar on Migrations and Multiculturalism: Africa, Europe and the Americas, 21 et 22 avril 1995, New York.

⁴³ Voir F. Arnold, "The contribution of remittances to economic and social development", dans International Migration Systems: A Global Approach, M. M. Kritz, L. L. Lim et H. Zlotnick, éd. (Oxford, Royaume-Uni, Clarendon Press, 1992), p. 205 à 220.

⁴⁴ Voir S. S. Russell, 1995, op. cit.

⁴⁵ Voir Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, "Répartition de la population et migration : questions nouvelles", dans Répartition de la population et migration : compte rendu de la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur la répartition de la population et la migration. Santa Cruz, (Bolivie), 18-22 janvier 1993 (publication des Nations Unies, à paraître).

⁴⁶ Voir U.S. Commission for the Study of International Migration and Cooperative Economic Development, Unauthorized Migration: An Economic Development Response (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1990).

⁴⁷ Voir Organisation internationale pour les migrations, 1994, op. cit.

⁴⁸ Voir Étude sur l'économie mondiale, 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.II.C.1).

⁴⁹ Voir S. Castles et M. J. Miller, The Age of Migration (New York, Guilford, 1993).

⁵⁰ Voir International Migration Policies and Programmes: A World Survey (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.XIII.4).

⁵¹ Voir M. J. Piore, Birds of Passage: Migrant Labor and Industrial Societies (New York, Cambridge University Press, 1979).

⁵² Voir S. Castles et M. J. Miller, 1993, op. cit.

⁵³ Population et développement, vol. I, Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.7), p. 51.

⁵⁴ Voir Conventions et recommandations internationales du travail, 1919-1981 (Genève, Bureau international du Travail, 1982).

Tableau 1

Nombre estimé de migrants dans différentes régions du monde, en 1975 et 1985

Région	Nombre de migrants ^a (en millions)		Pourcentage de la population totale		Répartition des migrants	Répartition de la population totale
	1975	1985	1975	1985	1985	1985
Monde	84,6	105,5	2,1	2,2	100,0	100,0
Pays développés	38,3	47,9	3,5	4,1	45,4	24,1
Pays en développement	46,3	57,6	1,6	1,6	54,6	75,9
Europe	19,5	23,1	4,1	4,7	21,9	15,7
Pays à économie de marché	17,0	20,7	5,0	5,9	19,7	7,3
Pays à économie en transition	2,5	2,4	0,7	0,6	2,2	8,4
Pays à tradition d'émigration	18,2	24,1	7,1	8,5	22,8	5,8
Australie	2,7	3,2	19,8	20,3	3,0	0,3
Canada	3,5	3,9	15,5	15,5	3,7	0,6
États-Unis d'Amérique	11,5	16,5	5,4	7,0	15,7	4,9
Nouvelle-Zélande	0,5	0,5	15,8	15,1	0,5	0,1
Afrique subsaharienne	10,3	11,3	3,3	2,7	10,7	8,8
Afrique du Nord et Asie occidentale	7,4	13,4	4,2	5,7	12,7	4,8
Conseil de coopération du Golfe	1,9	5,8	19,9	34,2	5,5	0,4
Autres pays d'Asie	23,3	27,0	1,0	1,0	25,6	56,5
Asie du Sud	15,6	19,2	1,9	1,8	18,2	21,9
Asie de l'Est et du Sud-Est ^b	7,7	7,8	0,5	0,5	7,4	34,6
Amérique latine et Caraïbes	5,7	6,5	1,8	1,6	6,1	8,2
Autres pays et Océanie	0,2	0,2	3,8	4,1	0,2	0,1

Source : Tendances en matière de migration, 1994 (base de données de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, ONU).

^a Le nombre total de migrants vivant dans un pays donné se définit comme le nombre de personnes nées hors de ce pays. Le nombre de migrants dans une région donnée est la somme des nombres de migrants obtenus pour chaque pays ou territoire de la région.

^b Japon inclus.

Tableau 2

Nombre annuel moyen d'immigrants à destination de pays développés et migration nette annuelle,
 par région d'origine, 1960-1991

Pays de destination et région d'origine	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1991
<u>A. Nombre annuel moyen d'immigrants</u>							
Canada et États-Unis d'Amérique ^a							
Total	371 811	540 924	581 063	758 523	915 244	830 160	680 058
Pays développés	243 161	303 965	208 199	153 364	133 090	125 854	134 086
Pays en développement	128 650	236 959	372 864	605 159	782 155	704 306	545 972
Afrique subsaharienne	1 900	4 105	10 094	15 817	17 506	20 942	16 191
Afrique du Nord et Asie occidentale	8 494	16 185	19 319	26 038	26 983	31 482	26 521
Asie du Sud	2 753	11 208	29 048	36 188	56 632	71 530	64 553
Asie de l'Est et du Sud-Est	15 088	46 450	102 970	162 272	248 670	236 643	213 775
Amérique latine et Caraïbes	100 416	159 011	211 433	364 845	432 364	343 709	224 933
Australie et Nouvelle-Zélande							
Total	146 313	178 215	173 302	84 307	105 692	114 485	121 458
Pays développés	138 278	164 177	146 063	55 244	69 248	56 767	51 813
Pays en développement	8 035	14 038	27 239	29 064	36 444	57 718	69 645
Afrique subsaharienne	2 072	2 722	3 832	3 124	4 454	5 708	3 960
Afrique du Nord et Asie occidentale	2 171	4 792	9 087	7 461	2 625	6 217	5 701
Asie du Sud	1 371	2 798	4 890	1 909	2 209	5 687	8 280
Asie de l'Est et du Sud-Est	2 205	3 039	4 853	12 624	25 436	35 909	47 759
Amérique latine et Caraïbes	216	687	4 577	3 946	1 721	4 197	3 945
Sélection de pays européens ^b							
Total	729 153	1 100 497	1 297 442	912 018	842 868	1 229 489	--
Pays développés	655 598	874 469	935 176	577 898	549 873	890 435	--
Pays en développement	73 555	226 028	362 266	334 121	292 996	339 053	--
Afrique subsaharienne	13 287	37 688	50 998	42 254	37 368	51 644	--
Afrique du Nord et Asie occidentale	45 079	98 391	221 785	168 205	124 303	114 751	--
Asie du Sud	4 234	35 758	25 995	35 430	36 916	45 344	--
Asie de l'Est et du Sud-Est	6 522	32 991	42 683	58 162	70 463	101 828	--
Amérique latine et Caraïbes	4 433	21 200	20 805	30 071	23 945	25 486	--
<u>B. Migration nette annuelle (moyenne)</u>							
Australie et Nouvelle-Zélande							
Total	123 105	133 826	129 453	51 748	77 011	103 865	115 408
Pays développés	115 771	121 124	103 670	24 022	42 016	47 305	46 493
Pays en développement	7 334	12 702	25 783	27 726	34 995	56 560	68 915
Afrique subsaharienne	1 906	2 337	3 401	2 852	4 146	5 548	3 865
Afrique du Nord et Asie occidentale	2 119	4 677	8 886	7 281	2 455	6 039	5 621
Asie du Sud	1 206	2 558	4 673	1 793	2 106	5 607	8 235
Asie de l'Est et du Sud-Est	1 912	2 513	4 417	12 079	24 795	35 347	47 354
Amérique latine et Caraïbes	191	617	4 405	3 721	1 493	4 019	3 840

Pays de destination et région d'origine	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1991
Sélection de pays européens ^b							
Total	267 738	182 509	323 710	53 294	-9 757	459 442	--
Pays développés	214 575	88 565	146 857	-44 297	-38 830	303 315	--
Pays en développement	53 164	93 944	176 852	97 591	29 073	156 127	--
Afrique subsaharienne	9 710	-524	7 426	7 338	-1 445	25 659	--
Afrique du Nord et Asie occidentale	34 716	53 110	137 517	28 883	-25 477	38 614	--
Asie du Sud	2 528	24 466	14 096	25 519	23 965	29 506	--
Asie de l'Est et du Sud-Est	3 883	9 972	11 855	18 986	23 245	51 041	--
Amérique latine et Caraïbes	2 327	6 921	5 958	16 864	8 785	11 308	--

Source : D'après H. Zlotnik, "International migration: causes and effects" in Beyond the Numbers, Laurie Ann Mazur, éd. (Washington, Island Press, 1994), p. 362 et 363.

^a Les données se rapportant aux États-Unis ont été ajustées afin de tenir compte de la date probable d'arrivée des immigrants clandestins dont la situation a été régularisée en vertu de l'Immigration Reform and Control Act (loi sur la réforme et le contrôle de l'immigration).

^b Allemagne (partie occidentale), Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

Tableau 3

Sentiment des gouvernements concernant le nombre des migrants
(En pourcentage)

Année	Trop faible	Satisfaisant	Trop élevé	Total	Nombre de pays
1976	7,1	86,5	6,4	100,0	156
1978	8,3	86,6	5,1	100,0	158
1980	6,0	81,3	12,7	100,0	165
1983	6,6	74,4	19,0	100,0	168
1986	3,6	76,4	20,0	100,0	170
1989	3,5	75,9	20,6	100,0	170
1994	2,1	77,4	20,5	100,0	190

Source : Banque de données sur les politiques en matière de population de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, ONU.
